



Résiliation salle de Crossfit / sport car changement d'horaires

Par murphy17

Bonjour,

j'ai signé un contrat d'abonnement à une salle de Crossfit pour un an en Mars 2024.
Les horaires d'ouverture ne sont pas inscrits dans le contrat.

en Mars lorsque j'ai signé mon contrat j'avais accès pour le prix payé (79? / mois) à 30 heures d'entraînements encadrés par un coach par semaine et également à 36h d'accès libre aux équipements de la salle en dehors des horaires de séances coachées par semaine.

les gérants ont modifié les horaires et remplacé certains cours auparavant accessible avec mon abonnement par des cours pour lesquels il faut maintenant payer un supplément.

j'ai désormais accès pour le même prix à 23h d'entraînements encadrés par un coach par semaine et 10h d'accès libre aux équipements pour m'entraîner seule.

au final je ne m'y retrouve plus, les gérants ne veulent pas que je résilie mon contrat car selon eux comme les horaires n'étaient pas stipulés dans le contrat ils peuvent les changer à leur guise.

suis-je dans mon bon droit si je suspend mes paiement et leur envoi un recommandé pour leur demander de résilier mon contrat ? ils menacent d'aller en justice et de me faire payer leurs frais.

merci pour votre aide

Merci de vos réponses